



PV CC Coppet 4/2011

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET  
LEGISLATURE 2006-2011**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 JUIN 2011**

Présidence : Madame Amélie CHERBUIN

Présents : 45 Conseillers ou Conseillères  
Excusés : 8 Conseillers ou Conseillères  
Absents : 1 Conseillers ou Conseillères

Le Quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu valablement.

**Ordre du jour :**

1. **Communications du Bureau du Conseil communal ;**
2. **Communications de la Municipalité ;**
3. **Rapport des commissions permanentes de Gestion et des Finances concernant le préavis No 19/2010-2011 relatif à la demande de crédit de CHF 1,260,000.00 pour l'achat de la parcelle no 1212 de la commune de Coppet ;**
4. **Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis No 20/2010-2011 relatif à la demande de crédit de CHF 95,000.00 pour la mise en passe du bâtiment de la Doye et du collège du Greny ;**
5. **Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis No 22/2010-2011 relatif à la demande de crédit de CHF 125,000.00 pour la réfection de la Place du Four ;**
6. **Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;**
7. **Divers et propositions individuelles.**

**1. Communications du Bureau du Conseil communal**

La Présidente communique les points suivants :

Procès-verbaux des séances

Etant donné la proximité des conseils, le PV du 30 mai sera validé lors de la séance du 27 juin et celui d'aujourd'hui sera validé lors de la séance du 29 août 2011.

PDL de la gare

Les Présidents des commissions devront s'assurer que toutes les signatures sont apposées sur les rapports.

Indemnités à faire valoir

Les formulaires d'indemnisation des commissions sont à remettre, si possible, avant le 30 juin (date de fin de législature).

**2. Communications de la Municipalité**

Pour commencer, M. P.-A. Romanens remercie M. R. Baldino pour la visite très intéressante des parties privées du Château de Coppet. Ensuite, il excuse Mme M. Leu pour son absence de ce soir. Et pour terminer, il remercie également le bureau du Conseil pour avoir accepté d'ajouter cette séance sur le planning déjà chargé.

Route d'accès au quartier du Chaucey

M. G. Produit rappelle qu'en 2007 le Conseil a voté un crédit pour la réalisation d'une route d'accès prévue côté lac du quartier des Perrières. Après beaucoup de discussions entre l'association des habitants des Perrières et la Municipalité, celle-ci a décidé de suspendre jusqu'à l'automne la mise à l'enquête du projet initial, afin de permettre à ce groupement de proposer une autre alternative qui serait de faire passer cette route sur l'arrière des constructions.

Projet de modération de trafic au carrefour de la rue de la Gare et des routes de Commugny, Tannay et Founex

M. J.-C. Trotti informe que la mise à l'enquête de ce projet s'est terminée au 1<sup>er</sup> juin et que, malheureusement, il y a eu deux oppositions, dont une émanant d'un conseiller communal. Ces travaux étant initialement prévus durant l'été pour une question de trafic, il propose à ces personnes que des discussions se fassent rapidement.

Plan de quartier de la rue des Belles-Filles

Mme N. Imesch rappelle que, suite aux refus des propriétaires de mettre en commun leurs parcelles pour la construction d'un parking souterrain de 70 places, la Municipalité a retravaillé son projet pour un parking plus petit, uniquement basé sur la parcelle communale. Depuis quelque temps, des propriétaires sont entrés en discussion avec la commune et des projets d'accord sont actuellement à l'étude et pourraient être finalisés prochainement. Ce parking souterrain permettrait de rendre la Place du Four à la population.

Nouvelle politique tarifaire de l'AJET

M. P.-A. Romanens remercie les membres de la commission intercommunale de l'AJET pour leur travail sur les tarifs qu'ils jugeaient trop élevés. Le règlement a été revu et la grille tarifaire modifiée afin d'être compatible avec les autres réseaux régionaux. Les parents de la tranche dite « moyenne » qui ne peuvent pas bénéficier des soutiens et des aides vont pouvoir profiter de ces nouveaux tarifs. Ce nouveau règlement a été accepté par le conseil intercommunal en date du 31 mai dernier.

Plan d'investissements régional

M. P.-A. Romanens explique que le District de Nyon a beaucoup de projets au niveau des infrastructures d'intérêt régional. Les problèmes pour finaliser ces projets sont bien sûr d'ordre financier. Il y a une volonté de solidarité régionale pour mener à bien ces projets et des groupes de travail ont été organisés. Ces infrastructures (sorties autoroutières, patinoire de Saint-Cergue, centre multifonctions à Nyon, par exemple) ont un prix qui s'élève autour des CHF 550 millions repartis sur le territoire. Des solutions qui engendrent de grands débats et de lourdes tâches, sont à l'étude.

Terrain synthétique

M. J.-C. Trotti présente le plan de situation. Il s'agit d'un projet de remplacement du terrain en schiste par un terrain synthétique au centre sportif des Rojalets. Celui-ci sera principalement utilisé par les écoles (80%). La construction de ce terrain est en collaboration avec la commune de Commugny qui le présentera à son Conseil le 23 juin prochain. Ce projet est soumis à la procédure des marchés publics.

Quelques chiffres :

Surface du terrain 84.80 x 48.3 m	= 4096 m <sup>2</sup>
Montant du projet (honoraires compris)	= CHF 1,065.960.00
Subvention cantonale (à confirmer)	= CHF 270,000.00 (env. 30%)
Part de Coppet (sans subvention)	= CHF 532,000.00 env.
Part de Coppet (avec subvention)	= CHF 397,980.00 env.

Utilisation actuelle (schiste)	= env. 150 heures par an
Utilisation future (synthétique)	= env. 1000 heures par an
Ratio du coût d'entretien	= la moitié moins pour le synthétique, par rapport à un terrain naturel
Augmentation de la location à ARSCO	= CHF 40,000.00 env.

M. J.-C. Trotti signale qu'un autre terrain synthétique est prévu à Founex, mais que celui-ci est principalement voué à la pratique du football de type standard (challenge league). Il serait en priorité financé par Founex qui a un projet de PPA de sport. Les communes participeraient également par le biais de locations par exemple.

#### Contrôles de vitesse, 1<sup>er</sup> semestre 2011

M. J.-C. Trotti présente un tableau des contrôles de vitesse effectués par la Police Cantonale et le TCS durant les 6 derniers mois. En sachant que la moyenne cantonale de dépassement est de 4.93%, il apparaît que sur 12 contrôles, 7 ont dépassé cette moyenne. La route Suisse, à trois endroits différents, (7.16, 10 et 17.40%), route du Jura au niveau du Collège de Terre Sainte (8.26%), rue de la Gare (8.07 et 12.6%) et chemin des Rannaux (7.21%). Les six premiers contrôles mentionnés ci-dessus ont été effectués par la Police et donc dénoncés et amendés. Au chemin des Rannaux, c'est le TCS qui a effectué un contrôle préventif, donc pas amendable.

#### Préavis pour la séance du 27 juin 2011 à 18h30 (dernière séance de la législature)

- Comptes communaux 2010
- Rapport de gestion 2010
- Plan directeur localisé de la plate-forme de la gare de Coppet

### **3. Rapport des commissions permanentes de Gestion et des Finances concernant le préavis No 19/2010-2011 relatif à la demande de crédit de CHF 1,260,000.00 pour l'achat de la parcelle no 1212 de la commune de Coppet**

A la demande de la Présidente, le rapporteur de la commission des Finances, M. Y. Riesen, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

A la demande de la Présidente, le rapporteur de la commission de Gestion, M. R. Baldino, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

M. J.-C. Widmer aimerait connaître le nom du propriétaire du terrain.

M. P.-A. Romanens répond qu'il s'agit de M. Frauchiger qui n'est pas domicilié sur la commune.

M. P. Girardi fait une intervention en trois parties :

1. il est d'accord pour l'acquisition de cette parcelle malgré le prix surfait ;
2. il aimerait connaître l'expert qui a estimé le prix du m<sup>2</sup> à CHF 200.00 ;
3. étant donné le prix demandé, il craint pour le prix du m<sup>2</sup> à la gare.

M. P.-A. Romanens explique que cet expert est très souvent mandaté et s'occupe des expropriations au niveau cantonal. C'est une valeur de constructibilité qui est tout à fait correcte. Il a fallu deux ans de négociations pour arriver à ce prix.

M. G. Produit rappelle que cette parcelle à la valeur que deux parties lui confèrent quand elles font un échange. Il y a plus de 10 ans, lors des conventions liées au plan de quartier « Craux-Dessous », cette parcelle, qui en faisait partie, se négociait déjà à CHF 100.00 le m<sup>2</sup>. La position stratégique de ce terrain aux abords des écoles est pour la commune une acquisition importante.

M. G. Meylan souhaite connaître les projets de construction sur cette parcelle.

M. P.-A. Romanens signale qu'aucun projet n'est prévu pour le moment.

M. G. Meylan fait remarquer que lors de la séance de l'A.P.P.C. (Association des Propriétaires des Perrières de Coppet), ses membres ont fait savoir qu'ils ne désiraient pas de construction, d'agrandissement d'école ou d'accès au Chaucey, mais une zone verte.

M. G. Produit rappelle, une nouvelle fois, qu'aucun projet n'est prévu. Le moment venu, ce sera au Conseil Communal de se prononcer.

M. G. Meylan aimerait savoir ce qu'il en est de la salle polyvalente.

M. P.-A. Romanens explique que ce projet est en discussion depuis de nombreuses années mais qu'étant donné la difficulté d'accès, cette salle polyvalente (piscine) est prévue, comme déjà expliqué au Conseil, sur le site des Rojalets.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède à la lecture des conclusions du préavis et l'assemblée passe au vote.

Oui : 42

Non : 0

Abst. : 2

Le préavis No 19/2010-2011 relatif à la demande de crédit de CHF 1,260,000.00 pour l'achat de la parcelle no 1212 de la commune de Coppet est accepté.

**4. Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis No 20/2010-2011 relatif à la demande de crédit de CHF 95,000.00 pour la mise en passe du bâtiment de la Doye et du collège du Greny**

A la demande de la Présidente, le rapporteur de la commission ad hoc, M. W. Bill, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme N. Imesch signale une erreur de calcul sur le collège de la Doye qui représente un montant total de CHF 44,355.20 au lieu de CHF 44,655.20.

Mme M. Juillard aimerait comprendre la différence de prix entre les serrures autoverrouillantes des deux bâtiments.

Mme N. Imesch explique que des transformations importantes doivent être faites sur certaines portes.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède à la lecture des conclusions du préavis et l'assemblée passe au vote.

Oui : 44

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis No 20/2010-2011 relatif à la demande de crédit de CHF 95,000.00 pour la mise en passe du bâtiment de la Doye et du collège du Greny est accepté à l'unanimité.

**5. Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis No 22/2010-2011 relatif à la demande de crédit de CHF 125,000.00 pour la réfection de la Place du Four**

A la demande de la Présidente, le rapporteur de la commission ad hoc, M. J. Scherzinger, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

La Présidente ouvre la discussion.

M. G. Cherbuin ne comprend pas pourquoi un tel investissement puisqu'il semble prévu une remise à neuf de cette place dans les 5 ans.

M. J.-C. Trotti reconnaît le problème mais cela fait plusieurs années que les travaux sont repoussés dans l'attente des futurs aménagements. Il rappelle qu'une partie de cet investissement ne sera pas perdu car il concerne des travaux de fonds qui n'auront pas besoin d'être refaits le moment venu.

M. G. Produit explique que d'un point de vue strictement financier l'opération est neutre. Ce projet devrait permettre un équilibre, car certains travaux importants auront déjà été exécutés par rapport à des réfections futures.

M. C. Gavin Bader aimerait savoir si dans le budget marquage il est prévu qu'un « céder le passage » soit marqué au sol, ainsi que des délimitations entrées et sorties afin que les automobilistes ne bloquent plus le passage quand ils sortent de la place.

M. J.-C. Trotti répond que pour le moment aucun changement de ce style n'est prévu. Il rappelle que cette place est la carte de visite de la commune et que depuis trois ans ce problème est évoqué chaque printemps.

M. J.-C. Widmer aimerait des précisions sur la différence des m2 entre le préavis et le plan qui l'accompagne.

M. J.-C. Trotti explique le plan.

M. P.-A. Romanens rappelle que ces travaux sont en attente depuis des années et que maintenant ils doivent être entrepris car il est de plus en plus difficile de « rafistoler » cette place. Il n'en demeure pas moins que le but final est de trouver des solutions afin de libérer cet espace villageois de ces voitures.

Mme T. Moreillon voudrait savoir, en cas d'une transformation future, si la partie basse de la place sera maintenue et si cette réfection sera conservée.

M. J.-C. Trotti répond positivement puisque ce sera l'entrée du parking souterrain.

M. G. Cherbuin estime qu'il manque le lien avec le futur projet. Il n'est pas convaincu de la nécessité d'entreprendre ces travaux maintenant alors que la Municipalité annonce que la transformation de la place pourrait se faire d'ici la fin de la prochaine législature.

M. P.-A. Romanens rappelle que cette place a été aménagée en 1956 et a réellement besoin de ses travaux.

M. M. Gada a des doutes sur le fait que les matériaux utilisés puissent être conservés lorsque le réaménagement de la place se fera.

M. P. Girardi informe qu'il s'abstiendra de voter sur ce préavis, mais explique que les techniques ne sont plus les mêmes qu'il y a 55 ans. Le problème est récurrent puisque chaque hiver des nids de poules se forment et que ceux-ci ne peuvent pas être réparés avant la fin du gel. Il fait également remarquer qu'un projet tel que celui du quartier des Belles-Filles peut prendre beaucoup plus de 5 ans.

M. P.-A. Romanens n'est pas d'accord sur ce dernier point car cela fait environ 15 ans que ce projet est en discussion. Les négociations avec les propriétaires sont en bonne voie.

M. G. Produit estime que c'est un choix de faire ces travaux maintenant. C'est de l'entretien, pour un montant certes conséquent, mais qui évitera des « rapiécages » peu sympathiques.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède à la lecture des conclusions du préavis et l'assemblée passe au vote. Le calcul des mains levées étant un peu compliqué, le vote se fait par appel des noms de chaque conseiller présent :

Oui : 24

Non : 10

Abst. : 10

Le préavis No 22/2010-2011 relatif à la demande de crédit de CHF 125,000.00 pour la réfection de la Place du Four est accepté.

## 6. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

La Présidente donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'assemblée passe au vote.

Oui : 44

Non : 0

Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

## **7. Divers et propositions individuelles**

M. Meylan demande que dans les préavis avec des plans, ceux-ci soient en couleur.

La Présidente et la Secrétaire prennent note.

M. M. Gada fait remarquer qu'une voiture espagnole est stationnée sur le parking du Château depuis le marché de Noël.

M. J.-C. Trotti explique que c'est un lieu privé et que c'est au propriétaire de faire le nécessaire.

M. R. Baldino rappelle qu'il y a une servitude « usage public » sur ce parking et que c'est à la Commune de faire enlever ce véhicule.

M. M. Steib aimerait savoir quel sera le surcoût de la STEP.

M. G. Produit répond que le chiffre de CHF 35 millions est revu à la hausse et qu'il est actuellement évalué à environ CHF 50 millions. Il y aura bien sûr une incidence sur notre Commune. Pour plus de précisions, il passe la parole à un représentant de la commission concernée.

M. M. Neri confirme que le montant sera dépassé du fait qu'il y a des exigences au niveau de l'épuration et d'autres qui n'étaient pas prévues. Les 50 millions sont demandés comme étant une caution pour un emprunt bancaire, mais pour le moment les devis sont à l'étude et les chiffres exacts ne sont pas encore connus.

M. G. Produit précise que la Commune a dans ses réserves des montants qui seront affectés à ce genre de dépassement. Il rappelle qu'il est prématuré de discuter maintenant d'une hausse possible d'impôts.

M. K. Edgerley fait remarquer qu'il est difficile de sortir du chemin de la Source car les haies sont trop hautes. Le règlement communal n'est pas respecté.

M. J.-C. Trotti signale qu'un courrier va prochainement parvenir à toute la population pour informer que le 31 août prochain toutes les haies doivent être taillées.

Mme N. Diserens propose que dans ce courrier les hauteurs exactes soient mentionnées.

M. J.-C. Trotti prend note.

La parole n'étant plus demandée, la séance du Conseil Communal est levée à 21h40.

Le Président

La Secrétaire

Yves Riesen

Christine Mutton